



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Sylvie Bonvin-Sansonnens / Michel Losey

2016-GC-131

### **Apport de l'agriculture fribourgeoise pour l'économie, le tourisme et l'environnement**

#### **I. Résumé du postulat**

Par postulat déposé et développé le 4 novembre 2016, les députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Michel Losey rappellent que l'agriculture fribourgeoise joue un rôle essentiel dans le paysage économique cantonal. Ils soulignent que cet aspect est trop souvent ignoré, voire négligé. De plus, ils relèvent que l'agriculture et les agriculteurs sont souvent accusés par certains milieux d'empêcher le développement économique du canton. Ils se posent la question du type de développement considéré.

Sur la base de ces hypothèses, les postulants demandent au Conseil d'Etat de fournir un bilan économique des apports de l'agriculture en relation avec différents domaines, soit :

- > Apport de l'agriculture fribourgeoise et comparaison avec les autres cantons ;
- > Apport du tourisme rural aujourd'hui et dans le futur avec les nouveaux projets ;
- > Définition de l'apport environnemental de l'agriculture et de son support qu'est la terre agricole sur le plan biologique ;
- > Impact du secteur agroalimentaire sur le plan cantonal et comparaison avec les autres régions de Suisse.

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de l'agriculture fribourgeoise dans le paysage économique du canton. Il relève également l'importance de l'artisanat et de l'agroalimentaire dans le tissu économique fribourgeois. Avec une proportion d'actif de 8 % dans le secteur primaire et une surface agricole utile importante d'environ 76'000 hectares, le canton de Fribourg possède une forte composante agricole. On peut relever que la valeur de la production de l'agriculture cantonale est évaluée à 727,5 millions de francs en 2016, ce qui représente 7,1 % de la valeur nationale. Dès lors, conscient que l'agriculture représente un apport important, le Conseil d'Etat estime judicieux d'étudier plus en détail ses apports à l'économie de notre canton.

En outre, il sied de relever que les investissements régulièrement effectués dans les infrastructures agricoles représentent également un apport au tissu économique en particulier en zone rurale. Le Conseil d'Etat rappelle que des moyens importants sont mis à disposition par le canton et la Confédération pour soutenir les aides structurelles à l'agriculture et au secteur artisanal. En moyenne pour les années 2006 à 2015, c'est un montant annuel de subvention cantonal qui est

estimé à 8,8 millions de francs. Il rappelle que les aides fédérales sont d'un montant similaire. En complément aux subventions, le canton dispose des crédits d'investissement fédéraux (CI) pour un volume de prêt de 175,5 millions de francs et pour les aides aux exploitations paysannes (AEP 50 % Confédération / 50 % canton) pour un volume de prêt de 5,3 millions de francs. Le fonds rural vient en complément avec un volume de 32,7 millions de francs. Il s'agit de prêts remboursables accordés dans le cadre des améliorations structurelles agricoles avec ou sans intérêt selon les cas. Ces moyens contribuent aux investissements agricoles qui induisent de manière indirecte un apport à l'économie régionale de notre canton.

Le tourisme rural s'inscrit dans la tendance du tourisme doux qui est une force de notre canton. Il est en phase avec la stratégie de tourisme « Vision 2030 » et s'inscrit clairement, tout comme le tourisme d'expérience, dans le développement du tourisme fribourgeois. Afin de déterminer la contribution économique du tourisme rural, une étude plus détaillée de l'impact sur plusieurs offres mériterait d'être réalisée. De manière résumée, le Conseil d'Etat mentionne les éléments suivants : parcs naturels régionaux « Gruyère-Pays d'Enhaut » et « Gantrisch », l'agrotourisme sous ses différentes formes, les buvettes et chalets d'alpages, le tourisme collaboratif, les produits du terroir, la présence d'AOP en particulier dans la filière lait, l'écotourisme, la viticulture, les événements de types traditionnels à l'image des Désalpes ou de la Bénichon, la Maison du Gruyère à Pringy, et la Maison Cailler à Broc. Dans ce domaine, le rapport sur le postulat (2013-GC-79 Gobet Nadine / Yvan Hunziker) relatif à l'étude d'impact économique du tourisme a déjà permis de disposer de précieuses informations. Cependant, un approfondissement sous l'angle de l'analyse de l'apport de l'agritourisme au sens large et ses potentiels semble pertinent.

Une approche détaillée de l'apport environnemental de l'agriculture serait intéressante. En effet, depuis de nombreuses années, les agriculteurs se sont engagés dans le cadre des réformes successives de la politique agricole à la mise en place de mesures favorables à l'environnement. Le Conseil d'Etat relève notamment l'importance des méthodes de cultures extensives, en ménageant les ressources, la mise en réseau de surfaces de promotion de la biodiversité ou des projets de qualité du paysage. Outre les mesures préconisées par la politique agricole, l'évolution des techniques de production d'aliments ou d'énergie permettent d'augmenter l'effet positif de l'agriculture sur l'environnement. Comme cela a été mentionné en introduction, le canton de Fribourg compte environ 76'000 hectares de surfaces agricoles utiles qu'il s'agit de protéger de manière judicieuse aussi bien qualitativement que quantitativement. Dans ce sens, le Conseil d'Etat prévoit d'agir notamment par le biais du plan directeur cantonal pour garantir le meilleur équilibre entre le développement économique général et la préservation des terres agricoles. Ces aspects méritent également d'être analysés de manière plus détaillée.

Concernant le secteur agroalimentaire, le Conseil d'Etat est conscient de son importance pour le canton de Fribourg. Les nombreuses structures artisanales que ce soit des fromageries villageoises, des moulins, des centres collecteurs, des abattoirs régionaux ou des caves côtoient des entreprises importantes de l'agroalimentaire d'envergure nationale, voire internationale.

Par le biais de différents rapports existants tels que le rapport agricole quadriennal ou le rapport relatif au tourisme déjà mentionné, le Conseil d'Etat dispose déjà d'une bonne vue d'ensemble de la situation. Cependant en complément de ces rapports, le Conseil d'Etat est d'avis que des analyses plus approfondies de l'apport de l'agriculture en lien en particulier avec l'économie en général, le tourisme, l'environnement et le secteur agroalimentaire permettraient de renforcer la stratégie cantonale en matière d'agriculture. Une analyse synthétique de ces différents domaines en relation

avec l'agriculture serait bénéfique pour contribuer à une mise en valeur optimale de chaque secteur concerné.

En conclusion et en considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat des députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Michel Losey.

*13 juin 2017*